

Éditorial

Autor(en): **Baur, Nicole**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **118 (2020)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chère lectrice, cher lecteur

«*Nous ne connaissons que la pointe de l'iceberg que l'on estime à 10 % seulement des cas de violence qui ont cours dans nos maisons.*»



Nicole Baur,
cheffe de l'office de la politique familiale
et à l'égalité du canton de Neuchâtel,
présidente 2020 de la Conférence romande
des déléguées à l'égalité.

De l'inégalité à la violence dans les couples – Elles s'appelaient Mélanie, Corinne, Aicha ou Emilie et elles sont mortes sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire. En France, on a décidé de les compter, de les nommer, de les rendre visibles, pour ne pas les laisser tomber dans l'oubli de la rubrique des faits divers. Jusqu'à la fin de l'année, on en aura comptabilisé au moins 140. En Suisse, en 2018, sur 27 homicides par un-e partenaire ou ex-partenaire, 24 ont concerné des femmes. Et chaque jour, des femmes (beaucoup plus rarement des hommes) sont violentées au sein de leurs foyers. Et nous ne connaissons que la pointe de l'iceberg que l'on estime à 10 % seulement des cas de violence qui ont cours dans nos maisons.

La Convention du Conseil de l'Europe qui entend lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est entrée en force en Suisse en avril 2018. Appelée Convention d'Istanbul, elle fait clairement le lien entre inégalités de genre et violences à l'égard des femmes. Elle intègre en outre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés qu'elle considère comme des déclinaisons à l'extrême de la domination masculine et du besoin de contrôle sur le corps, la sexualité et la vie des femmes. Et elle en appelle à l'éducation pour lutter contre ce mépris à l'égard de la moitié de l'humanité, contre son «objétisation», contre cette négation de la vie d'autrui et de son autonomie, qui peut conduire à la violence et parfois à la mort.

Les milieux médicaux sont des partenaires essentiels pour détecter les risques qu'encourent les femmes dans leurs foyers. Ils sont souvent les premiers informés, les premiers capables d'interroger les patientes avant qu'un drame ne se produise. Et les sages-femmes sont aux premières loges pour jouer ce rôle puisque la violence s'accroît durant la période de grossesse. Une simple question posée avec bienveillance dans un environnement qui inspire la confiance peut parfois, on le sait par diverses sources, sauver des vies...

Cordialement,

Nicole Baur